

Déclaration d'Athènes sur les Villes-Santé



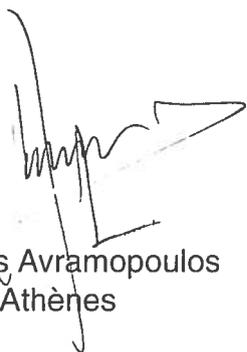
23 juin 1998

Le 23 juin 1998, des maires et des hauts responsables politiques de villes d'Europe, réunis à Athènes pour participer à la Conférence internationale des Villes-santé célébrant le dixième anniversaire du mouvement européen des Villes-santé et le lancement de la troisième phase (1998–2002) du programme Villes-santé de l'OMS, ont adopté la Déclaration d'Athènes sur les Villes-santé.

Par cette déclaration politique, des villes de l'Europe tout entière expriment clairement leur détermination à promouvoir la santé et le développement viable. La Déclaration met en évidence les priorités que les villes doivent fixer et les tâches nouvelles auxquelles elles doivent s'atteler, et définit la manière dont les États et l'OMS peuvent soutenir des actions fondées sur la Santé pour tous aux niveaux local et municipal.

Nous attestons, par la présente, la signature de la Déclaration.

Athènes,
le 23 juin 1998



Dimitrios Avramopoulos
Maire d'Athènes



Jo E. Asvall
Directeur régional de l'OMS pour l'Europe



Déclaration d'Athènes sur les Villes-Santé

Préambule

La Conférence internationale des Villes-santé, qui marque dix ans d'action menée par les Villes-santé en Europe, renforce la détermination de participants représentant des municipalités européennes à poursuivre l'action en faveur de la Santé pour tous et du développement viable au XXI^e siècle. Les administrations municipales ont un rôle essentiel à jouer si l'on veut atteindre les buts fixés dans les politiques de la Santé pour tous pour l'amélioration de la santé des habitants des municipalités européennes.

En tant que maires ou responsables politiques de haut niveau de nos villes, et en tant que représentants de l'Organisation mondiale de la santé, nous sommes réunis à Athènes, prêts à entamer une troisième phase, qui guidera nos citoyens vers un nouveau millénaire. Nous sommes convaincus que l'action au niveau local est un élément essentiel de toute stratégie ou tout programme sanitaire au niveau national ou sous-national. Il est plus facile de créer à ce niveau des partenariats intersectoriels pour la santé. La participation de la population aux actions menées et au processus de décision est plus réalisable à ce niveau.

Nos villes ont le plus grand potentiel d'amélioration de la santé et de la qualité de la vie dans la Région européenne. Les femmes, les enfants et les hommes, agissant ensemble en tant que citoyens, constituent une force dynamique d'innovation et de changement. Nous pensons qu'en notre qualité de représentants des administrations municipales, nous devons jouer un rôle pilote, en combinant l'autorité politique conférée par notre mandat démocratique avec les capacités techniques qui nous sont propres pour mettre en œuvre des politiques sanitaires et de développement viables.

Nous nous engageons à continuer d'œuvrer pour l'application au niveau local des recommandations adoptées dans le cadre des politiques régionales et mondiales de la Santé pour tous, au sommet de Rio (programme Action 21), lors de la Conférence internationale pour la population et le développement et au sommet de Beijing. Nous veillerons également à une participation locale à des initiatives telles que l'Année internationale des Nations Unies pour les personnes âgées.

Principes fondamentaux sur lesquels se fondent la santé et le développement viable

En tant que maires ou responsables politiques de haut niveau, nous nous engageons à améliorer la santé de nos citoyens, femmes, enfants et hommes, guidés par les principes fondamentaux de l'équité, de la viabilité, de la coopération intersectorielle et de la solidarité.

1. Équité

Les très grandes inégalités en matière de santé que l'on observe entre les villes et au sein de celles-ci, entre les sexes et entre les groupes ethniques non seulement constituent une atteinte à la dignité humaine, mais en outre mettent en danger la stabilité sociale et freinent la croissance économique. Nous prenons l'engagement politique de réduire les écarts de santé entre les villes et au sein de celles-ci, en rendant la santé plus accessible à tous et en améliorant considérablement la santé des populations vulnérables.

2. Viabilité

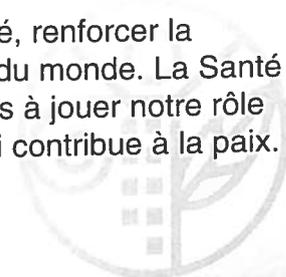
Les villes et les zones urbaines densément peuplées offrent un cadre idéal pour la mise en œuvre de politiques d'envergure qui ont des objectifs environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires. Nous soutenons la santé et le développement viable par notre adhésion à la politique européenne de la Santé pour tous et à la Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg). Ces cadres énonçant des politiques se renforcent mutuellement, en rassemblant les buts de la Santé pour tous et du développement viable. Le développement viable établit un lien entre des politiques telles que celles qui mettent en place un système d'enseignement, développent l'infrastructure (y compris les transports et les équipements collectifs), soutiennent les entreprises, créent des emplois (avec égalité des chances pour les femmes et les hommes), améliorent le bien-être et protègent l'environnement. Au niveau local et sur le plan mondial, nous respecterons la diversité de nos populations, mettrons en œuvre des politiques en faveur de l'environnement grâce à un développement rationnel visant à protéger les faibles, à promouvoir l'égalité entre les sexes et entre les races, et à améliorer la qualité de vie de tous nos citoyens.

3. Coopération intersectorielle

C'est lorsque des organismes de nombreux secteurs coopèrent et apprennent les uns des autres que la santé est favorisée de la façon la plus efficace. La santé est l'affaire de tous. Nous prenons l'engagement politique de favoriser la libération du potentiel de santé de toutes les parties prenantes dans l'avenir de nos villes et, plus particulièrement, de répondre aux besoins spécifiques des hommes, des femmes et des enfants, et des populations minoritaires. Nous nous engageons également à tirer le meilleur parti de la valeur ajoutée sanitaire de tous les programmes municipaux, en procédant systématiquement à l'évaluation des effets de toutes nos politiques sur la santé. Chaque élément de l'administration municipale peut jouer un rôle important dans la réalisation du programme de santé et la défense de la cause du développement viable.

4. Solidarité

Il faudra intensifier l'effort collectif pour réduire le manque d'équité, renforcer la cohésion en Europe et nouer des relations avec d'autres parties du monde. La Santé pour tous est une exigence mondiale et nous sommes déterminés à jouer notre rôle en faisant du programme Villes-santé un mouvement mondial qui contribue à la paix.



Nous prenons l'engagement politique de promouvoir la solidarité internationale entre villes et régions, l'entraide et le partage des ressources, des connaissances, de l'information et de l'expérience.

Rôle pilote des villes en matière de santé et de développement viable

Le début de la troisième phase du programme Villes-santé de l'OMS est une excellente occasion de tirer les leçons de dix années d'expérience acquise par les villes en matière de planification et d'action. Nous comprenons mieux maintenant la façon dont les conditions économiques et sociales en milieu urbain et le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique déterminent la santé. Nous savons que la santé ne devrait jamais être le domaine exclusif d'un parti politique ou d'une profession en particulier. Nous sommes conscients que la santé doit devenir un élément vital des valeurs fondamentales et des grands projets de nos villes. C'est dans cette perspective que nous mettrons en œuvre des stratégies locales visant à promouvoir la santé et le développement viable au XXI^e siècle.

Nous créerons les conditions nécessaires au changement et nous nous engagerons, au nom de nos villes, à mener des actions spécifiques en faveur de la santé en jouant un rôle pilote et en donnant aux citoyens les moyens d'agir, en créant des partenariats et des infrastructures permettant le changement, en adoptant une planification intégrée dans le domaine de la santé et du développement viable et en participant à des réseaux. Nous nous engageons à contribuer à propager la démarche de la Santé pour tous au-delà des villes vers les zones rurales, les localités, les provinces, les régions et d'autres niveaux d'administration sous-nationale.

1. Rôle pilote et attribution de moyens d'agir

Nous nous engageons à placer l'équité, la santé et le développement viable au cœur des projets de développement de nos villes. Nous agissons en prenant des engagements politiques et en jouant un rôle pilote pour regrouper et mettre en œuvre les stratégies de la Santé pour tous et le programme local Action 21, en accordant une attention particulière à la nécessité de permettre aux femmes et aux groupes minoritaires d'exercer des fonctions de direction. Nous mobiliserons la population et trouverons les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs des Villes-santé et obtenir la participation sans réserve des populations locales.

2. Partenariats et infrastructures permettant le changement

Nous soutiendrons la constitution d'alliances stratégiques au niveau de la ville tout entière pour promouvoir la santé et le développement viable, avec la participation des secteurs public et privé et des associations. Cette coopération doit bénéficier de la contribution d'autres entités, et notamment des universités. Nous mettrons en place des structures d'appui appropriées permettant de coordonner et de favoriser les activités visant à atteindre les buts du programme Villes-santé. L'accès aux compétences en matière de santé publique doit être assuré grâce à une infrastructure appropriée de santé publique au niveau local.

3. Planification intégrée pour la santé et le développement viable

En faisant appel aux compétences appropriées, nous élaborerons des politiques, stratégies et plans sanitaires municipaux qui visent à améliorer les déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé, en fixant des buts et un calendrier pour l'amélioration de la santé, tout en reconnaissant la contribution particulière de chaque secteur à la vie municipale et de chaque agent du changement. Nous accorderons une attention particulière aux questions suivantes :

- les besoins sanitaires des enfants et des jeunes, des femmes, des groupes ethniques minoritaires et des personnes âgées;
- les liens entre la pauvreté et la santé;
- les besoins des populations vulnérables;
- les dangers résultant du tabagisme, de la toxicomanie et de la consommation excessive d'alcool, de la pollution et de la violence; et
- d'autres questions liées à l'urbanisme, à la gestion écologique et au soutien social.

4. Réseaux

Nous nous engageons à participer à la phase III du programme Villes-santé de l'OMS, en qualité de villes membres du programme ou de villes appartenant à un réseau national. Aux niveaux local, national, régional et international, nous participerons activement à des alliances stratégiques visant à promouvoir la Santé pour tous et le développement viable au XXI^e siècle. Nous agirons en coopération avec les organismes internationaux compétents pour faire face aux problèmes des villes. Un soutien actif de la Campagne des villes européennes durables, en coopération avec d'autres importants réseaux et associations, représentera un moyen supplémentaire de progresser vers les buts du programme Villes-santé, la Santé pour tous et la viabilité.

5. Surveillance et évaluation

Nous surveillerons de près les effets des mesures prises à la suite de l'adoption de la philosophie des Villes-santé et nous veillerons à ce que les processus et les résultats soient évalués par rapport à des buts sanitaires. Le programme Villes-santé a joué un rôle important, en mettant un lumière les déterminants de la santé, et il lui incombe de promouvoir et de diffuser des moyens efficaces de réduire les inégalités en matière de santé et d'améliorer la qualité de vie de tous.

Actions à mener par d'autres acteurs

Les villes ne peuvent agir seules. Dans la Région européenne, les autorités nationales et régionales des États membres ont un rôle clé à jouer. Elles exercent une influence sur le rythme et la viabilité de la modernisation, de l'industrialisation et du développement urbain. Elles offrent aussi un cadre législatif et fiscal pour la santé.

En conséquence, nous demandons aux gouvernements **des pays de la Région européenne** :

- (a) d'être conscients de l'importance de la dimension locale des politiques nationales de santé et de reconnaître que les villes peuvent apporter une contribution non négligeable aux stratégies nationales visant à promouvoir la Santé pour tous et le programme Action 21;
- (b) d'utiliser, dans leurs stratégies nationales de santé, l'expérience et les connaissances que les villes ont acquises en ce qui concerne l'analyse des problèmes de santé à l'échelon local et les mesures à prendre pour les résoudre par le biais d'approches intersectorielles;
- (c) d'examiner des moyens permettant d'obtenir des ressources supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre de politiques de la Santé pour tous et de développement viable;
- (d) de soutenir les réseaux nationaux de Villes-santé dans leur rôle de coordination et de renforcement des compétences; et
- (e) d'encourager les représentants des collectivités locales à faire partie des délégations des États membres aux réunions des organes directeurs de l'OMS et d'autres instances internationales concernées.

Accueillant avec satisfaction la création du Centre européen pour la santé urbaine de l'OMS, nous comptons sur le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour :

- (a) orienter et soutenir sur le plan stratégique les activités visant à atteindre les objectifs de la troisième phase (1998–2002) du programme Villes-santé de l'OMS;
- (b) promouvoir le renforcement des capacités et le travail en réseau des Villes-santé dans tous les États membres de la Région européenne, notamment ceux qui ne participent pas encore au mouvement, y compris les nouveaux États indépendants et les États des Balkans;
- (c) apporter un soutien technique et donner des conseils afin d'améliorer l'intégration de la planification, de l'évaluation et de la surveillance de la santé en milieu urbain;
- (d) promouvoir et encourager la mise en place d'actions locales dans tous les secteurs techniques du programme de l'OMS; et
- (e) favoriser la synergie entre les secteurs et les cadres d'action, en harmonisant les compétences et les expériences des autorités locales et nationales.

Nous sommes convaincus que les actions des autorités locales, régionales et nationales et de l'OMS permettront de réaliser des changements qui amélioreront considérablement la santé et le bien-être de nos citoyens.



Déclaration du Directeur Régional de l'OMS pour L'Europe

La Déclaration d'Athènes sur les Villes-santé représente un grand pas en avant dans le renforcement de la détermination à mettre en œuvre la stratégie de la Santé pour tous pour le XXI^e siècle aux niveaux local et municipal dans l'ensemble de la Région européenne, et elle souligne l'ampleur mondiale du mouvement des Villes-santé.

Je prends l'engagement de faire en sorte que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe mette tout en œuvre pour coopérer avec les villes membres du programme et les réseaux de Villes-santé afin d'atteindre les objectifs de la troisième phase du programme Villes-santé de l'OMS. Je prends également l'engagement de présenter cette déclaration à tous les éléments de l'Organisation régionale européenne de l'OMS et de la porter à l'attention du directeur général.



J. E. Asvall

Directeur régional de l'OMS pour l'Europe

23 juin 1998



World Health Organization
Centre for Urban Health
Healthy Cities project
Scherfigsvej 8
DK-2100 Copenhagen
Denmark

<http://www.who.dk/healthy-cities/>